

## LE TELETRAVAIL POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS.

La CGT PJJ Grand Nord se réjouit d'avoir contribué à la possibilité pour les adjoints administratifs du territoire du Pas de Calais de télétravailler pendant les restrictions sanitaires **mais également au delà grâce à la signature de la convention de télétravail.**

En effet, sollicitée par les 3 adjointes administratives du STEMO de Boulogne sur Mer, la CGT PJJ Grand Nord a accompagné ces agents lors d'une audience qu'elles avaient sollicité en DT afin de négocier la possibilité de télétravailler pour ces personnels qui ne pouvaient y prétendre jusqu'à maintenant .

Nous avons obtenu l'accord de la DT : les demandes de télétravail des adjoints administratifs seront donc discutées et organisées avec les directeurs de service afin de garantir le bon fonctionnement des services . Ainsi tout personnel respectant les conditions d'éligibilités telles que définies par l'Arrêté du 31 juillet 2019 portant application du décret n°2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la justice pourra en faire la demande. En cas de difficulté rencontrées nous serons présents pour accompagner les personnels qui en formulent le besoin.

La CGT PJJ Grand Nord se veut une nouvelle fois attentive et vigilante quant aux conditions de travail de tous les professionnels.

**« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »**